

Le projet de budget primitif du Mont-de-Piété pour 1879 ;

La proposition de faire verser un cautionnement par les receveurs d'octroi ; La demande d'un subside de 10,000 francs, formée par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance ;

La demande d'une subvention de 3,390 fr. 64 c., sollicitée par la commission administrative des Hospices ; Désigns les délégués pour faire partie de la Commission de révision des Hâtes électorales pour 1879. C'était suit : Canton Est. MM. J. Quint, P. Fiipo et Run-ux. Canton Ouest. MM. Martel, Delétoile et Barbotin.

Renvoïé à l'examen d'une commission spéciale laquelle sera composée de MM. Montagne, D.-Létoile et Barbotin, la demande de subvention formée par le directeur du Théâtre.

Autorise l'administration à poursuivre par voie amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'acquisition de deux bandes de terrain situées de part et d'autre du Boulevard de Paris, à l'extrémité supérieure du dit Boulevard sur une longueur de 64 mètres et une largeur moyenne de 12m50.

Procède à l'examen des résultats de l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu sur le projet d'ouverture d'une rue reliant la Grande Place à la gare du chemin de fer du Nord et maintient le tracé n° 2.

Homologue : Le tableau des offres à notifier à MM. Vouelle, Fougasse, A. Lepoutre et à la veuve Grimouprez Reppas pour cession de terrain à la voie publique par suite d'allégement.

Le procès-verbal de réception définitive des travaux d'un sondage pour la recherche d'eau potable.

Le procès-verbal constatant la réception définitive des travaux d'amélioration à l'école des garçons, rue Desrègne.

Autorise l'administration à passer un bail de 3 années avec le sieur Besson pour la location d'une maison située rue de l'Alma, pour y établir une école provisoire de garçons ;

Vote un crédit de 700 fr. pour l'appropriation de ce local à sa nouvelle destination ;

Vote un crédit supplémentaire de 352 fr. 08 c. à inscrire au budget de 1879, pour solder les dépenses des réparations faites au boulevard de Strasbourg, par suite des dégâts occasionnés par la rupture d'une digue du canal.

M. Dumortier dépose une pétition signée d'un certain nombre d'habitants du quartier du Fort Cordonnier tendant à obtenir la mise en viabilité de la rue du Luxembourg. Cette pétition est renvoyée à l'examen de la commission de la voirie.

Vu l'heure avancée, le Conseil s'ajourne à vendredi, 15 courant, pour la continuation de la session.

Le secrétaire : L. QUINT.

M. Trystram, député du Nord, vient d'être nommé membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au taux de l'intérêt de l'argent.

La consécration de l'église Saint-Joseph, s'est faite hier matin, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. Commencée à huit heures du matin, la cérémonie a été prolongée jusqu'à midi. La messe pontificale a été célébrée à dix heures, par Mgr Monnier, évêque in partibus de Lydda, qui, après l'évangile, est monté en chaire. Le prêtre a pris pour texte de son sermon la cérémonie elle-même de la consécration et rappelé les bienfaits dont le public est redevable à l'église. A midi, la consécration était terminée.

La municipalité avait été invitée à assister à cette cérémonie. MM. Morel et Leloir adjoints ; Buisson, Delétoile et Vaisier, conseillers municipaux, étaient présents. Des députations de différentes confréries, des cercles catholiques d'ouvriers, etc., ont aussi assisté à la consécration.

Hier, un prêtre du Canada, Mgr Vital, évêque de Saint-Albert, a officié à l'église des RR. PP. Récollets. Il était assisté du R. P. Victorin, provincial. Sa Grandeur a adressé à l'assistance une émouvante allocution dans laquelle il a exposé la situation du Canada que tant de liens rattachent à la France.

C'est le R. P. Symphonien, gardien du Couvent de Bruxelles, qui a donné le sermon au salut.

Nous apprenons que la santé de M. le maire de Tourcoing, est dans un état satisfaisant, quoiqu'elle ne soit pas sans laisser encore quelque inquiétude.

La Grande-Harmonie et la Fanfare-Delaitre sont allées, hier, à 11 heures, donner la sérénade d'usage à M. Alfred Motte, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

A ce propos, citons un acte de sollicitude et de générosité, accompli par M. Motte.

A l'occasion de sa nomination, chacun des douze à treize cents ouvriers qu'occupent ses importants établissements, a reçu, en don du patron, un livret de la Caisse d'Épargne avec inscription de cinq francs. C'est mieux que préconiser l'épargne, c'est aider à la pratiquer.

La Fanfare Delaitre a exécuté

pendant la messe, les meilleurs morceaux de son brillant répertoire.

La Société Chorale l'Orphéon Roubaïsiens organise, en ce moment, une Soirée de Bienfaisance qu'elle offrira à ses membres honoraires, le lundi 18 novembre à la Brasserie Centrale, rue Saint-Georges.

L'Orphéon s'est adjoint le concours d'artistes distingués. Nous publierons demain le programme de cette soirée.

La liberté absolue de la boulangerie et la révision de la loi accordant aux maires le droit de taxe sur le pain vient d'être demandée à la Chambre par une pétition qui a été envoyée à M. le ministre du commerce. Celui-ci a répondu au président de la commission que la libre concurrence avait produit quelquefois de bons résultats, mais qu'il fallait encore attendre. En conséquence, l'administration ne touchera pas aux prérogatives municipales, en ce qui concerne la taxe du pain.

Un concours monstre de jeu de piquet a eu lieu, hier, au Demi-Cercle, place Notre-Dame. L'enjeu se composait de 230 francs, répartis en six prix de 90, 55, 35, 25, 15 et 10 francs. On n'a pas compté moins de deux cent quarante joueurs. A onze heures, la dernière partie s'est faite entre les gagnants. Le concours avait commencé à cinq heures.

Hier a été amené au dépôt de sûreté un ouvrier gazier, du nom de Louis D... Cet homme est accusé de bris de clôture, d'ivresse manifeste et de menaces plusieurs fois répétées, proférées contre un cabaretier du Cul-de-Four, qui refusait de lui donner à boire parce qu'il était en état d'ivresse.

Un autre cabaretier, de la rue du Bassin, celui-là, a négligé de se soumettre aux prescriptions de la loi du 23 janvier 1873 et a donné à boire jusqu'à l'ivresse à un jeune homme, Edmond L..., âgé de 19 ans. Le cabaretier répondra de cette infraction devant le tribunal de simple police ainsi que son client, que l'on a ramassé ivre-mort sur un trottoir.

Les cris : au secours ! se faisaient entendre, la nuit dernière, dans la rue de Blanchemaille, et plusieurs habitants, qui croyaient à un crime, ont aussitôt prévenu les agents de service à la gare. La chose n'était heureusement pas aussi grave qu'on l'avait d'abord pensé ; ces cris avaient été poussés par deux ivrognes, Victor H... menuisier, et Emile C..., journalier, qui, après avoir mis leurs vêtements en lambeaux et s'être réciproquement distribué force horions, réclamaient l'intervention d'un tiers qui voudrait bien les séparer. Ce tiers s'est, en effet, présenté sous la forme d'un agent de police qui a forcé les deux ivrognes à regagner leur domicile. Procès-verbal a été dressé à la charge des perturbateurs.

Plainte a été portée, hier, à M. le commissaire du premier arrondissement par un cocher de fiacre qu'un de ses confrères a roué de coups. Ce confrère se nomme Désiré M... Il est en ce moment l'objet de poursuites judiciaires.

Nous avons publié le rôle de la première semaine des assises qui s'ouvrira lundi. Voici celui de la deuxième semaine :

18 novembre. — Elie Gaéri, vols qualifiés ; Wolné, Félicie Turpin et Félix Dureau, vols qualifiés ; Louis Thint, tentative d'incendie.

19 novembre. — Demaline, vols qualifiés ; Joseph Bourgeois, attentat à la pudeur ; Charles-Louis Dhoni, attentat à la pudeur.

20 novembre. — Dheyne, assassinat.

21 novembre. — Charles Debague, attentat à la pudeur ; Henri Morant, faux ; Zéphirin Denimal, vols qualifiés.

22 novembre. — Arthur Pierre, empoisonnement.

23 novembre. — Laurent Marq, vols qualifiés ; François Dequin, attentat à la pudeur ; Marie-Ernestine Demaret, infanticide.

Hier, le deuxième Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

Louis Goyomar, soldat au 8e de ligne, déserteur à l'intérieur avec emport d'effets, trois ans de prison.

Pierre D'ysac, cavalier au 3e cuirassiers, outrages envers un supérieur à l'occasion du service, cinq ans de travaux publics.

Ephémérides Roubaïsiennes

11 NOVEMBRE 1837. — Le conseil municipal de Roubaix accepte l'offre faite par Madame veuve Delaoutre, née Doré, et ses enfants, d'un terrain de 70 ares 93 centiares sur la route de Lanoy, pour y construire une église, un presbytère, une salle d'asile, une école de filles et une école de garçons.

Ephémérides Tourcoingnoises

9 novembre 1839. — Mort du der-

nier seigneur de Tourcoing, Maximilien de Croy-Havré.

Il était né le 12 octobre 1744 ; il avait douze ans. Il mourut à Roulx, (Belgique), et fut inhumé à Havré, son principal domaine.

Maximilien de Croy-Havré vint à Tourcoing le 26 mai 1777, et y séjourna quelques jours. Nous avons donné, à l'éphéméride de cette date, une relation de son entrée solennelle dans notre ville.

Tourcoing gagna à cette visite quelques largesses et une reconstruction presque complète du château de Bailli dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

Le dernier seigneur de Tourcoing occupa les plus grands postes militaires et diplomatiques. Quand la révolution de 1789 éclata ; il était maréchal de camp ; il fut nommé député aux États-Généraux, et à l'Assemblée nationale par le Bailliage de Picardie. A la rentrée des Bourbons, il remplit les plus importantes charges à la cour.

Le P. Frayot, fait, à son sujet, la remarque suivante dans son Histoire des Seigneurs de Tourcoing : « La fin du dernier seigneur de Tourcoing de fut pas même connue de la plupart, sinon de tous les habitants de cette ville, où, plus d'un demi-siècle auparavant, il était entré dans une voiture attelée de six chevaux, et avait été reçu aux cris de : Vive Monseigneur ! »

10 novembre 1792. — Les Autrichiens et les Saxons qui encombraient Tourcoing et ses environs, pendant toute la durée du siège de Lille, sont forcés de les évacuer au plus vite.

Le général Labourdonnaye venait de la battre définitivement au Pont-Rouge. Les Coalisés se reprièrent sur la Belgique où Dumouriez les reprit pour les jeter dans le Rhin. (Voir éphémérides 15 août et 16 octobre.)

Mais si Tourcoing fut alors débarrassé, pour un temps, des troubles qu'occasionne toujours une occupation étrangère, elle fut prise aussitôt par les dissensions civiles. Les Coalisés n'étaient pas encore partis que déjà les Bonnets-Rouges commençaient leurs extravagances.

Le 1<sup>er</sup> novembre, dix jours avant la retraite complète de l'ennemi, les derniers prêtres non assermentés restés à Tourcoing avaient été obligés de prendre la fuite. (Voir éphéméride de cette date.)

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 novembre. — Emile Kimppe, rue du Ballon, cour Heyndrickx-Marie-Catherine, rue Pierre de Roubaix 21. — Edouard Pignie, rue du Oual de Vers, maison Desbonnet, 8. — Auguste Demallier, rue de Lille, 105. — Louise Verhaeghe, rue de Wasquahal, cour Duverger, 11. — Charles Vandekerckhove, rue de la Basse-Masure, 28. — Louis Lamarque, rue des Gros-Saules, 6. — Emile Leclercq, rue des Pêches-de-Jérôme, maison Boulengé. — Céline Dujardin, rue des Longues-Haies, cour Bont-Piatel, 10. — Henri Pennel, rue du Coc-François. — François Cravat, rue de Wuychaël, 32. — Charles Triquet, rue St-Honoré, 2. — Clémence Carrette, rue du Tilleul, maison Deschamps.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 novembre. — Louis Debré, 6 ans, rue de Magnéta, 14. — Colette Dugues, 8 ans, ménagère, rue du Duc, maison Carpenter, 2.

DÉCÈS du 9 novembre. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 novembre. — Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 12 novembre, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-François-Joseph MULLIEZ, marguillier de la paroisse Saint-Martin, ancien membre du Bureau de bienfaisance, époux de Dame Félicité DELEMAZURE, décédée à Roubaix, le 15 octobre 1878, à l'âge de 59 ans. — Messieurs les marguilliers feront chanter un Obit le mercredi 13 courant, à 10 heures, et ainsi que Messieurs les membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, le même jour, à 8 heures, en la même église.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 14 novembre 1878, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Constantin-Achille DESCAT, chevalier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, conseiller général du Nord, ancien député, ancien maire de Roubaix, décédé en son château du Fresnoy, le 12 octobre 1878, à l'âge de 66 ans, et 8 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DELESCLOUSE, veuf de Dame Florance MERLIN, décédée à Roubaix, le 7 octobre 1878, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François DUTHY, époux de Dame Adolphe DELDIOUE, décédée à Roubaix, le 10 octobre 1878, à l'âge de 69 ans. — Un obit sera célébré, le même jour, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 12 novembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DELDIOUE, décédé à Roubaix, le 25 août 1878, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le train express qui devait arriver en gare de Boulogne, samedi à minuit 20 m., a subi un retard de 30 minutes, par suite de la violence du vent.

L'avenir, donne les détails suivants sur les funérailles des victimes de l'explosion de jeudi :

« Au cimetière, lorsque les huit cercueils ont été descendus dans les fosses contiguës, M. Gamescasse, préfet du Pas-de-Calais, prit par M. le maire de prendre la parole, et adressa un adieu à ces victimes du travail ; il a retracé en quelques mots la vie si bien remplie, si digne du contre-maître Crépin, l'un des ouvriers les plus estimables de la ville.

Après avoir relevé ce qu'avait de touchant l'attitude de la population entière, il s'est associé au nom du gouvernement de la République à la douleur universelle. Puis, il a fait appel à la population pour consoler et aider les familles des victimes, et terminé en disant que si quelque chose pouvait tempérer cette grande douleur, c'était le spectacle de la fraternité qui régnait autour de ces tombes tous les assistants, ouvriers, agriculteurs, bourgeois et fonctionnaires, tous également frappés par une catastrophe qui atteignait de pauvres enfants à peine entrés dans la vie du travail.

Les paroles de M. le préfet, comme celles que M. le doyen avait prononcées à l'église, ont été écoutées au milieu d'une émotion indescriptible. Ce sont là des scènes qu'on peut essayer d'indiquer, mais qu'il est bien difficile de rendre.

La tempête dans la Manche et dans la mer du Nord

Un terrible ouragan a passé dans la nuit du 8 au 9 sur Dunkerque, occasionnant sur terre et sur mer des dégâts considérables : une quantité de cheminées ont été renversées et une maison nouvellement bâtie derrière le Kursaal s'est effondrée entièrement, dit le Phare.

Sur rade, le trois-mâts Caroline, appartenant à la maison Border, de Bordeaux, a cassé ses chaînes et s'est mis à la côte à 400 mètres de l'estacade Est, vers minuit.

Le magnifique trois-mâts anglais Nelsou, mouillé également sur rade, a chassé et se trouve actuellement dans les brisants.

Dans l'avant-port le spectacle est navrant : le steamer Nica en entrant en relâche est venu aborder le steamer Wolvinton qui, après avoir rompu ses amarres et abordé tous les remorqueurs, s'est échoué dans une dangereuse position en travers du chenal.

Tous les remorqueurs sont plus ou moins endommagés.

Les trois-mâts anglais Janet Forbes, récemment relevé de la côte et amarré à l'estacade Ouest a rompu ses amarres et s'est jeté sur tous les navires qui se trouvaient sur son passage ; ses avaries sont très-graves.

Les trois-mâts Arlington, Nelsu Burns sont également partis en dérive.

Le brick français Jean, a été fortement endommagé à la suite d'une collision.

Dans les bassins, une grande partie des pieux d'amarrage ont été rompus, et les navires se sont jetés les uns sur les autres, il y en a même qui sont montés sur les chantiers de construction du bassin du commerce.

En un mot, les dégâts occasionnés par cet ouragan sont incalculables ; ce matin, le vent persiste, mais le baromètre est en pleine ascension.

L'autorité qui confirme les détails de cette effroyable tempête, ajoute que tout le pays environnant paraît en avoir beaucoup souffert.

Les campagnards, que le marché du samedi attire dans la ville, disent que des arbres déracinés obstruaient les routes en maints endroits, retardant ou empêchant le passage des voitures.

Le Patriote de Calais rapporte que, vendredi soir, une tempête épouvantable sévissait sur tout le littoral et qu'à partir de 5 heures, la violence du vent n'a pas cessé de s'accroître jusqu'à minuit, où elle avait atteint son plus haut degré. Des rafales formidables balayaient l'atmosphère, soulevaient les lames, secouaient les jetées et faisaient trembler, jusque dans leurs fondations, les constructions les plus solides.

En mer, la tempête a sévi avec une moins de force. Trois bateaux ont été mis à la côte. Vers 11 h 1/2 du soir, un bateau de pêche de Calais, la Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, portant le n° 654, patron Leclercq, s'est lancé par le vent sur la position dite du Béarn, à 30 m. au large et à 210 mètres de la cale du canal de sauvetage située à la naissance de la digue du bassin de chasses en construction. L'équipage a pu débarquer sain et sauf, vers deux heures du matin, aussitôt que le reflux a eu mis le bateau à sec.

Vers quatre heures du matin, un brick norvégien, le Neptune, capitaine Nilson, avec un équipage de 8 hommes et 24 tonneaux 98/100 de Dieppe à Touberg, s'est mis à la côte, en face du Long-port, vis-à-vis du Sémaphore, à 400 mètres environ au large. Heureusement l'équipage a pu se sauver dans le canot du bord.

Un autre brick norvégien était en vue, vers 10 h 1/2, cherchant l'entrée du port. Une heure plus tard, le vent l'a poussé à la côte à une portée de fusil de la nouvelle digue à l'est du port au côté du bateau 654, déjà naufragé. Quelques instants plus tard, on voyait le grand mat s'abîmer sur le pont. Aussitôt, le bateau de sauvetage a été lancé avec neuf hommes et l'équipage et le patron Jean Delanoy.

Ces braves marins ont luté longtemps contre les vagues, et après les plus grands efforts, ils sont parvenus au risque de leur vie, à accoster ; et à ramener tout l'équipage composé de dix personnes.

Ce navire est le Osterritser, il venait de Dieppe avec un chargement de bois.

La jetée de l'Est, ajoute le Patriote, a été brisée vers l'extrémité au delà de ce pont de madriers jeté sur la trouée faite l'an dernier.

Quatre jeunes gens et une dame, amateurs de tempêtes, se trouvaient en ce moment sur le rond point final et ont passé toute la nuit dans ce bivouac. Ce matin, on s'est empressé d'établir un va-et-vient non pas pour les ramener, mais pour leur envoyer des vivres solides et quelques bouteilles.

Enfin, dans la matinée, ils ont pu revenir.

Cour d'assises du Brabant

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audience du 9 novembre

(SUITE)

L'audience est reprise à une heure.

Continuation de l'interrogatoire de l'accusé.

Il est question du compte De Baillat.

D. Reconnaissez-vous avoir faussement débité ce compte de lasses sommes ? — R. Oui, monsieur.

D. Ce fait remonte à 1872 ? — R. Oui.

D. Reconnaissez-vous avoir détourné, à propos du compte Meliers, le produit de la vente d'obligations danubiennes ? — R. Oui, monsieur.

D. Reconnaissez-vous avoir versé, en 1876, une somme de 86 000 francs, au crédit de ce compte ? — R. Oui, monsieur.

D. Ce produit des obligations danubiennes était le produit des Danubiennes.

D. Oui, mais M. Meliers ne vous avait pas remis cette somme ; seulement vous avez vendu les titres en juillet 1876. Cela est constaté dans une lettre de vous, mais vous avez dit, au contraire, dans un de vos interrogatoires, que vous ne les avez vendus qu'en novembre. En outre, vous avez renseigné la vente à 401 et vous avez vendu à 103. — R. Il doit y avoir là une erreur.

D. Nullement. Nous avons un bordereau de M. De Buck.

Voici le compte Pizaro. Reconnaissez-vous avoir détourné les valeurs que M. Pizaro avait chargé la Banque de vendre ? — R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous intercepté les comptes de M. Pizaro ? — R. Oui, monsieur.

L'accusé avoue également avoir détourné les valeurs de M. le major Dupont, mais il conteste les dates de ventes consignées dans l'acte d'accusation. Il reconnaît avoir débité d'avance, mais n'avoir pas crédité son compte de versements et des dépôts qu'a fait M. le major Dupont, ni du produit des ventes faites pour lui. Toutefois, il insiste sur les erreurs de dates commises, selon lui dans l'acte d'accusation et l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation. Il dit qu'il a fait beaucoup d'opérations pour le compte du major Dupont, et il saura gré à M. le président d'éclaircir, lorsque M. Dupont sera entendu sur la question des dates.

Vient le compte de Bove. Ici encore T'Kint reconnaît avoir détourné le produit (522 000 f. de titres que la Banque devait vendre et à vendre pour le compte de M. de Bove. Il se, en outre, fait faussement figurer à ce compte des achats qu'il n'avait pas faits. C'est toujours le même genre de faux.

D. Vous reconnaissez ces faits ? — R. Oui, monsieur le président.

Il se place le compte de M. le marquis de Rodas.

D. Reconnaissez-vous avoir faussement débité le compte de M. le marquis de Rodas d'achats de Banque ?

R. Non, M. le président. Cette opération est réelle, comme il est resté aussi que j'ai fait des achats pour M. Dupont. Je regrette que M. de Rodas ne soit plus là pour confirmer mon affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndicataire en affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndicataire en affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndicataire en affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndicataire en affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndicataire en affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndicataire en affirmation. Il sera facile de constater que j'ai fait ces achats en consultant le registre des actions en nom.

D. Ceci se rapporte au syndicat de 1873 ? — R. Oui, M. le président.

D. Je vous ferai remarquer que, sur une pièce que j'ai en main, il y a une note du gouverneur qui dit que M. de Rodas a été retiré. Mais il est vrai qu'il fut syndic